



UN VRAI CHOIX, UNE AUTRE VOIE : iD



Élections professionnelles

Scrutin du 1^{er} au 8 décembre 2022

Commission Administrative Paritaire Académique des Personnels de Direction

PROFESSION DE FOI

Indépendance & Direction

Syndicat Indépendant des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale
affilié à la **FNEC-FP-FO**

Indépendance & Direction, affilié à la **FNEC-FP-FO**, syndicat indépendant attaché :

- au pluralisme,
- aux valeurs républicaines,
- à la laïcité.

Indépendance & Direction, affilié à la **FNEC-FP-FO**, syndicat indépendant engagé :

- pour la défense d'une Éducation nationale,
- pour l'accompagnement de proximité des personnels,
- pour un syndicat force de propositions,
- pour une nouvelle approche du métier en rupture avec nos conditions actuelles de travail,
- pour une reconnaissance financière et une considération à la hauteur de nos engagements.

NOS ENGAGEMENTS

Gouvernance

Les équipes de direction sont les acteurs de la politique éducative nationale, au carrefour de l'État et des collectivités territoriales dans une relation de confiance avec la hiérarchie.

iD-FO demande :

- La garantie des missions statutaires des personnels de direction.
- Une reconnaissance effective en qualité de cadres et d'experts de terrain.
- Une véritable GRH des personnels de direction dans chaque région académique.
- L'application de la charte de pilotage 2021 pour assurer des conditions de travail dignes pour les personnels de direction.

iD-FO dénonce :

- Un déficit de soutien et d'accompagnement par la hiérarchie.
- Un pilotage injonctif qui ne parvient pas à instaurer la confiance.
- Un métier de plus en plus complexe sans les moyens nécessaires pour l'exercer.
- Des conditions de travail dégradées.

La façade : le discours institutionnel

L'envers du décor : nos constats

Nos demandes

Pédagogie

Le chef d'établissement, premier pédagogue, pilote l'application des réformes, conduit les objectifs institutionnels au service de la réussite de tous les élèves.

iD-FO demande :

- De garantir la compétence pédagogique comme critère de recrutement des personnels de direction.
- Une véritable évaluation des différentes réformes menées dans la dernière décennie, préalable à toute nouvelle volonté de réforme.

iD-FO dénonce :

- Une pression de l'urgence.
- Des injonctions contradictoires.
- Une autonomie insignifiante et en trompe l'oeil.
- La frénésie de réformes et d'évaluations, sans prise de recul sur leur intérêt.

Reconnaissance salariale

En cette rentrée 2022, le Président de la République souhaite qu'aucun enseignant ne soit payé moins de 2000 euros par mois et que l'attribution de toute nouvelle mission soit reconnue financièrement.

iD-FO demande :

- Qu'aucun personnel de direction ne perçoive moins qu'un traitement fixe de 3 000€ net par mois.
- Qu'à chaque nouvelle charge professionnelle confiée à un personnel de direction corresponde un légitime complément de rémunération.

iD-FO dénonce :

- L'absence de reconnaissance financière fixe (comme celle accordée pour les REP ou REP+) pour les nouvelles missions apparues ces dernières années : PIAL, cité éducative, FOQUALE, devoirs faits, vacances apprenantes, transfert des charges d'examen sur les EPLE...
- Une rémunération qui, pour une grande majorité des personnels de direction, n'est pas à la hauteur de leurs responsabilités.

Mutations et Évaluations

La mobilité est un élément stratégique de la carrière.

La corrélation entre les nouvelles modalités d'évaluation et la mobilité reste à être clairement précisée.

iD-FO demande :

- Que les commissaires paritaires aient les moyens de leur action, tant au bénéfice de l'institution qu'à celui des personnels de direction.
- Que l'attribution de la part R de l'IF2R soit actée en toute transparence en CAPA.
- Que l'évaluation des adjoints soit prise en charge par les autorités académiques.

iD-FO dénonce :

- La mobilité et la gestion du corps devenues académiques, voire départementales.
- Le verrouillage du mouvement par la multiplication des postes spécifiques.
- L'allongement de la durée dans la fonction de personnel de direction adjoint.
- L'évaluation des Adjoints par les chefs d'établissements.

Promotions

La reconnaissance de l'investissement des personnels de direction doit se retrouver au travers de promotions régulières et significatives pour tous.

iD-FO demande :

- Une augmentation du pourcentage pour un accès élargi à la Hors Classe, équivalent à celui des autres corps y compris pour les chefs d'établissements adjoints.
- La modification des critères réglementaires pour permettre l'accès des chefs d'établissements adjoints à l'échelon spécial (HEB).

iD-FO dénonce :

- Un accès encore trop restreint à la Hors Classe.
- Un faible taux de promotion des personnels de direction adjoints.
- Une majorité du corps exclue de la HEB.
- Une hiérarchie implicite selon les postes et les fonctions.

Responsabilité juridique, Sécurité et Valeurs

Mission première : assurer la sécurité des personnes et des biens dans un contexte sensible et dans le respect des valeurs de la République.

iD-FO demande :

- Un plan de Formation Académique sur la base d'une réelle formation continue, adaptée aux évolutions du métier.
- Que les services juridiques des académies puissent être sollicités directement par les directions d'établissement dans toutes les académies.
- Un principe de loyauté qui ne soit pas qu'ascendant, en particulier face aux mises en cause des personnels de direction.
- La réaffirmation du principe de laïcité de l'École qui prenne appui sur des directives nationales claires et applicables.

iD-FO dénonce :

- Des notes et des directives descendantes, parfois incompatibles avec l'application de la loi.
- La polyvalence des personnels de direction dont la formation reste limitée.
- La solitude de l'équipe de direction face à des usagers recourant de plus en plus souvent à la judiciarisation de l'École.

Indépendance & Direction